



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 085-51

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	487 500	0	0	0	133 300	11 800	0	0	0	632 600
2023-2028	462 400	0	0	0	129 200	12 900	0	100	0	604 600
Δ	-5%	-	-	-	-3%	9%	-	-	-	-4%

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

Les possibilités forestières de cette unité d'aménagement avaient été modifiées en novembre 2019 suite à la création de la Forêt de proximité d'Abitibi-Ouest (FP 085-020).

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Les variations peuvent s'expliquer par une diminution du volume admissible à la récolte occasionnée par :

- ▶ Une diminution du volume moyen sur pied (m³/ha)
- ▶ Une diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier
- ▶ Une augmentation de la superficie indisponible temporairement à la récolte
- ▶ L'utilisation de courbes de croissance avec une sénescence modifiée dans les pessières
- ▶ L'intégration des paysages paludifiés où les activités d'aménagement forestier sont exclues



Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais ne sont pas considérées dans les possibilités forestières préliminaires. Si un certificat est en vigueur dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre d'utiliser les résultats *Certification* lors de l'attribution des droits forestiers pour tenir compte des dispositions relatives à la certification forestière.

Modalités reliées à la certification forestière

- ▶ Les modalités pour les grands habitats essentiels reçues en 2016 pour la norme Forest Stewardship Council ont été maintenues. Elles sont appliquées sur 15 ans à partir du moment où ces derniers peuvent remplir leur fonction.
- ▶ Il n'y a pas de modalité associée à la norme Sustainable Forestry Initiative considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	462 400	0	0	0	129 200	12 900	0	100	0	604 600
Certification	-21 100	0	0	0	-11 800	-1 500	0	0	0	-34 400

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	5 310	250	110	0
2023-2028	4 580	300	190	0
Δ	-14%	20%	73%	-

*Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La diminution de la superficie récoltée est plus grande que la baisse des possibilités forestières observée. Cette diminution s'explique par les nouvelles courbes de croissance utilisées et par les modifications apportées à la modélisation des cibles de plantations.

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	1 500	0	800	20
2023-2028	1 020	320	300	370
Δ	-32%	-	-63%	1750%

Particularités

La réalisation des traitements commerciaux et non commerciaux est établie par la Direction de la gestion des forêts.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de **3 202 600 \$** par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert la totalité du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 052 820	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	393 710	37%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	104 880	10%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	119 530	11%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	434 700	41%

Principaux changements dans le territoire

La diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier peut s'expliquer par :

- ▶ Une augmentation de la superficie peu productive (30 à 50 m³/ha)
- ▶ L'intégration de nouvelles aires protégées

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	Maintenir 37 % du territoire en niveau d'altération modérée
	Maintenir 41 % du territoire en niveau d'altération faible
Structure complexe	Réaliser 190 ha/an de coupe progressive irrégulière
Composition forestière	Reboiser l'épinette noire et le pin gris en fonction de leur occupation dans le peuplement avant coupe
Legs biologiques	Conserver 2 % du volume sur pied dans les coupes totales
Aires protégées	Soustraire des activités d'aménagement forestier 81 550 hectares en aires protégées
Organisation spatiale	Répartir la récolte selon des compartiments d'organisation spatiale en pessière sur 100 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier
Caribou forestier	Soustraire des activités d'aménagement forestier 43 850 hectares de massifs de protection pour les 30, 50 et 65 prochaines années

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Faire le suivi à l'aide d'un indice de productivité
	Assurer que l'aménagement forestier ne crée pas de peuplements peu productifs (30 à 50 m ³ /ha)
Perturbations naturelles	Faire le suivi de la vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Superficies mal régénérées	Identifier les peuplements peu productifs (30 à 50 m ³ /ha) présents actuellement dans l'unité d'aménagement
Pertes de superficie	Soustraire les pertes de superficie associées aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conserver les lisières boisées riveraines sur une superficie totale de 39 250 hectares
Sols	Exclure les pentes abruptes et les sommets de la récolte pour une superficie de 60 hectares

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Maximiser le volume récolté de toutes les essences
	Assurer une récolte soutenue des essences occupant plus de 10 % du volume sur pied (SEPM et peupliers) pour les 50 prochaines années
	Réaliser 1 340 ha/an de plantation et de regarni
	Réaliser 300 ha/an d'éclaircie commerciale
	Réaliser 670 ha/an d'éducation dans les jeunes peuplements
Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Soustraire des activités d'aménagement forestier 48 170 hectares de paysage paludifié
	Réaliser 70 ha/an de plantation sur les sites fortement susceptibles à la paludification
	Limiter les plantations et les regarnis aux peuplements résineux et mixtes à dominance de résineux
	Assurer une répartition des coupes progressives irrégulières qui respecte les principes des compartiments d'organisation spatiale en pessière
Valeur des bois	Limiter à 20 % du volume récolté dans les peuplements dont les bois sont de faible dimension (< 85 dm ³ /tige)

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintenir la qualité visuelle sur 10 650 hectares de paysage visuellement sensible
	Réaliser 190 ha/an de coupe progressive irrégulière
	Maintenir un minimum de 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres ou plus de hauteur dans 300 hectares de territoires fauniques structurés



Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration¹ ni des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*². Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 20 avril 2021

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

² <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>